

NATIONAL ENERGY BOARD

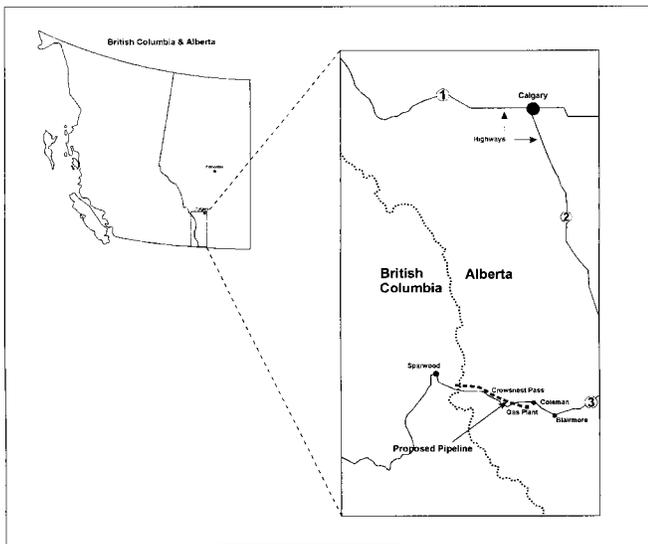
PUBLIC HEARING

Coleman Pipeline Project — Hearing Order GH-1-98

public hearing into an application made by Northstar Energy Corporation ("NEC") under the *National Energy Board Act* to construct and operate the proposed Coleman Pipeline. The hearing will include the consideration of matters to be examined in accordance with the *Canadian Environmental Assessment Act*. The oral hearing will commence on Monday, March 30, 1998, at a location to be announced.

The Coleman Pipeline is a proposed sweet natural gas pipeline. The 406 mm outside diameter pipeline would extend approximately 7.2 km from NEC's Coleman Gas Plant, located west of Coleman in Savanna, Alberta, at 2-11-8-5 W5M, through Phillips Pass, to connect to the Alberta Natural Gas Company Ltd. main transmission pipeline west of the Alberta/British Columbia border.

Figure 1: Coleman Pipeline Project Location



Any person interested in participating in the hearing should consult the Board's detailed Directions on Procedure (GH-1-98) for further background and instructions. The Directions may be obtained by contacting Mrs. Paulette Richard, Regulatory Officer, by telephone in Calgary at (403) 299-2716 or by calling the Board toll-free at 1-800-899-1265 and specifying the Coleman Pipeline Project. They may also be accessed through the Board's Internet site at www.neb.gc.ca (click on "Regulatory Update" and then "Hearing Orders for Upcoming Hearings"). Interventions (registrations) are due by February 2, 1998.

Board staff will be conducting a public seminar in advance of the hearing to explain the hearing procedures, routing and land acquisition matters, and to answer related questions. The seminar is scheduled for the Crowsnest Pass Sports Complex located in Coleman, Alberta, from 7:00 to 10:00 p.m. on March 12, 1998. Please contact M. L. Mantha, Secretary, National Energy Board,

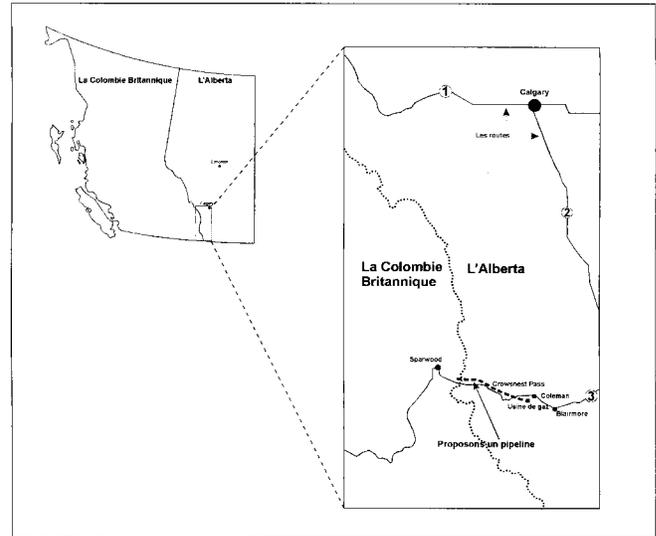
OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE PUBLIQUE

Projet de gazoduc Coleman — Ordonnance d'audience GH-1-98

L'Office national de l'énergie (l'« Office ») examinera dans le cadre d'une audience publique une demande présentée par la Northstar Energy Corporation (« NEC »), aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, en vue de la construction et de l'exploitation du projet de gazoduc Coleman. L'audience portera notamment sur les questions qui doivent être examinées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'audience, qui sera orale, débutera le lundi 30 mars 1998. Le lieu de l'audience sera annoncé ultérieurement.

Le gazoduc Coleman projeté serait une canalisation de 406 mm de diamètre extérieur et d'environ 7,2 km de longueur servant au transport du gaz naturel non corrosif. Il débiterait à l'usine de gaz Coleman de NEC, situé à l'ouest de Coleman à Savanna, en Alberta, aux coordonnées 2-11-8-5 à l'ouest du cinquième méridien, et se raccorderait à la canalisation principale de transport de l'Alberta Natural Gas Company Ltd. à l'ouest de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, en passant par le col Phillips.



Toute personne intéressée à participer à l'audience devrait consulter les instructions détaillées de l'Office sur la procédure (GH-1-98). Pour obtenir ces instructions, on peut appeler M^{me} Paulette Richard, agente de réglementation, à Calgary, au (403) 299-2716, ou appeler l'Office sans frais au 1-800-899-1265 en précisant qu'il s'agit du projet de gazoduc Coleman. On peut aussi consulter les instructions sur le site Internet de l'Office au www.neb.gc.ca (cliquer sur « Actualités en matière de réglementation », puis sur « Ordonnances d'audiences — Audiences prochaines »). Les interventions (inscriptions) doivent parvenir à l'Office au plus tard le 2 février 1998.

Le personnel de l'Office offrira un séminaire public à divers endroits et dates avant l'audience pour offrir des renseignements sur la procédure d'audience, la détermination du tracé et l'acquisition de terrains, et pour répondre aux questions, au Crowsnest Pass Sports Complex, à Coleman (Alberta), le 12 mars 1998 de 19 h à 22 h. Pour obtenir plus de détails, veuillez com-

311 Sixth Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 3H2, (403) 292-5503 (Facsimile), or consult the Directions for further details.

muniquer avec M. L. Mantha, Secrétaire, Office national de l'énergie, 311, Sixième Avenue Sud-Ouest, Calgary (Alberta) T2P 3H2, (403) 292-5503 (télécopieur), ou consulter les instructions.

M. L. MANTHA
Secretary

[4-1-o]

Le secrétaire
M. L. MANTHA

[4-1-o]